

**SEANCE DU 9 AVRIL 2025**

Date de la convocation :  
le 03 avril 2025  
Nombre de conseillers  
en exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 12  
Procurations : 2

L'an deux mille vingt-cinq et le 9 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur LACHAUD Jean-Luc, Maire.

Présents : M. LACHAUD, DUPONT, Mme BLONDY, M. Camille CELERIER, Mme BONNET, M. GIBEAU, DUQUEROIX, Mmes PECOUT, MARCOU, M. Jean-Luc CELERIER.

Excusés : Monsieur BEISEL, Monsieur Camille André CELERIER, Madame LUCAS-ROPER

Procurations :

Monsieur BEISEL a donné pouvoir à Monsieur LACHAUD

Monsieur Camille André CELERIER a donné pouvoir à Madame BLONDY.

Secrétaire de séance : Madame BONNET Marion

**1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 mars 2025**

Le procès-verbal de la réunion du 17 mars 2025, préalablement transmis à la séance est approuvé à l'unanimité.

**2. Décisions prises lors de la séance****DELIBERATION N° 15 2025 – ACQUISITION DE PARCELLE AU LIEU-DIT MONTINTIN**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'acquérir une parcelle au lieu-dit Montintin, appartenant à l'indivision Conteville Jean-Louis, domiciliée 59 rue Notre-Dame des Champs – 75006 Paris, l'objectif de l'acquisition étant de régulariser la continuité d'un chemin, afin de pouvoir raccorder à la fibre les habitants du village de Montintin

Il s'agit de la parcelle : D 768 d'une surface de 86 centiares.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** : SCP DEBROSSE Nicolas et RODIER Vincent, notaires à Boisseuil pour établir l'acte de vente correspondant.
- **DIT** : que la cession se fera à l'euro symbolique non recouvré par suite de l'accord des parties.
- **DONNE** : tout pouvoir à M. le Maire à l'effet de signer les actes authentiques à intervenir aux prix et charges et conditions qu'il jugera nécessaire.
- **PRECISE** : l'acte notarié et autres seront à la charge pleine et entière de la commune.

-----

**DELIBERATION N° 16 2025 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2025**

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de fixer les taux suivants pour l'année 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **36,20 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **69.62 %**
- Taxe d'habitation : **12.18 %**

**DELIBERATION N° 17 2025 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. LACHAUD Jean-Luc, Maire, est appelé à se prononcer sur le BP 2025 principal discuté en réunion de travail le 17 mars qui se résume comme suite :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la proposition de vote du Budget Primitif 2025 comme suite :

|  |  | DEPENSES                              | RECETTES                                |
|--|--|---------------------------------------|---|
| <b>VOTE</b>                                  | Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) | <b>722 500.00</b>                     | <b>756 998.52</b>                       |
| +  |  |                                       |   |
| <b>REPORTS</b>                               | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)                                  | <b>65 000.00</b>                      | <b>37 200.00</b>                        |
|  | 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté                         | (si solde négatif)<br><b>6 698.52</b> | (si solde positif)<br><b>0.00</b>       |
| =  |  |                                       |   |
| <b>Total de la section d'investissement</b>  |  | <b>794 198.52</b>                     | <b>794 198.52</b>                       |
|  |  |                                       |   |
|  |  | DEPENSES                              | RECETTES                                |
| <b>VOTE</b>                                  | Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget                           | <b>1 246 646.61</b>                   | <b>770 778.00</b>                       |
| +  |  |                                       |   |
| <b>REPORTS</b>                               | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)                                  | <b>0,00</b>                           | <b>0,00</b>                             |
|  | 002 Résultat de fonctionnement reporté   | (si solde négatif)<br><b>0,00</b>     | (si solde positif)<br><b>475 868.61</b> |
| =  |  |                                       |   |
| <b>Total de la section de fonctionnement</b> |  | <b>1 246 646.61</b>                   | <b>1 246 646.61</b>                     |
| <b>TOTAL DU BUDGET</b>                       |  | <b>2 040 845.13</b>                   | <b>2 040 845.13</b>                     |

- **PRECISE** que le budget est voté :
  - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - Au niveau de l'opération et des chapitres pour la section d'investissement.
- **CHARGE** son Maire de signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

-----

### **DELIBERATION N° 18 2025 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. LACHAUD Jean-Luc, Maire, est appelé à se prononcer sur le BP 2025 assainissement discuté en réunion de travail le 17 mars qui se résume comme suite :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la proposition de vote du Budget Primitif assainissement 2025 comme suite :

|   |  | DEPENSES                          | RECETTES                               |
|---|--|-----------------------------------|--|
| <b>VOTE</b>                                 | Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget                                     | <b>33 116.77</b>                  | <b>15 800.00</b>                       |
| +   |  |                                   |  |
| <b>REPORTS</b>                              | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)  | <b>0.00</b>                       | <b>0.00</b>                            |
|   | 002 Résultat d'exploitation reporté  | (si déficit)<br><b>0,00</b>       | (si excédent)<br><b>17 316.77</b>      |
| =   |  |                                   |  |
| <b>Total de la section d'exploitation</b>   |  | <b>33 116.77</b>                  | <b>33 116.77</b>                       |
|   |  |                                   |  |
|   |  | DEPENSES                          | RECETTES                               |
| <b>VOTE</b>                                 | Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris les comptes 1064 et 1068) | <b>89 598.06</b>                  | <b>14 500.00</b>                       |
| +   |  |                                   |  |
| <b>REPORTS</b>                              | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)  | <b>0,00</b>                       | <b>0,00</b>                            |
|   | 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté                                   | (si solde négatif)<br><b>0,00</b> | (si solde positif)<br><b>75 098.06</b> |
| =   |  |                                   |  |
| <b>Total de la section d'investissement</b> |  | <b>89 598.06</b>                  | <b>89 598.06</b>                       |
| <b>TOTAL DU BUDGET</b>                      |  | <b>122 714.83</b>                 | <b>122 714.83</b>                      |

- **PRECISE** que le budget est voté :
  - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - Au niveau du programme et des chapitres pour la section d'investissement.
- **CHARGE** son Maire de signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

-----

## ORDRE DU JOUR

### 3. **Présentation et avis sur un projet de porcherie à Vicq sur Breuilh**

Les services de la Préfecture ont prescrit, par arrêté préfectoral, la mise à la consultation du public, du 21 mars au 18 avril 2025, à la Mairie de Vicq sur Breuilh, du dossier de demande d'enregistrement, déposé le 16 janvier 2025 par le GAEC BERLAND, concernant son projet d'élevage de porcs.

Certaines parcelles de la commune de Château-Chervix sont concernées par le plan d'épandage. Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette demande.

Monsieur le Maire retrace les grandes lignes du projet du GAEC BERLAND, préalablement transmis à l'ensemble du Conseil Municipal et le soumet au vote.

Après débat, le projet obtient 7 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

Le Conseil Municipal donne donc un avis favorable au projet du GAEC BERLAND.

Informez la Préfecture de l'avis rendu par la municipalité.

### 4. **Compte-rendu du travail au sein des Commissions et autres organismes**

#### Occitane football club

Une réunion a eu lieu, en présence des Maires des communes de Château-Chervix, Magnac-Bourg, Meuzac, Saint-Germain-les-Belles et Vicq-sur-Breuilh, afin de faire le point sur l'état des terrains de football et de leurs équipements.

Il est proposé un sablage et décompactage des 5 terrains. Les établissements FERRAND spécialisés dans ce type de travaux ont transmis un devis propre à chacune des mairies concernées. Le montant des travaux s'élèverait à 3812 € HT, avec la fourniture de 60 tonnes de sable.

↳ Le Conseil Municipal valide ce devis, sous réserve que les 4 autres communes le valident également.

### 5. **Questions diverses**

#### ▪ *Pergola terrasse Epicerie de la Tour*

Le devis de thermolaquage de la structure métallique est validé. Le coloris utilisé sera identique à celui de l'escalier.

#### ▪ *Acquisition de mobilier*

5 mange-debout ont été achetés pour les marchés et autres animations.

De même, la commune a fait l'acquisition de 16 tables pliantes pour la salle polyvalente, en remplacement des tables défectueuses.

#### ▪ *PCAET et zones Energies Renouvelables (ENR)*

Une rencontre a eu lieu le 20 mars 2025. Monsieur Gwendal BALEINE, du service PCAET de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix, se propose d'accompagner la commune dans la réalisation des zones ENR, du territoire communal. Diverses possibilités ont été évoquées lors de cette 1<sup>ère</sup> réunion.

#### ▪ *Projet de recherche sur la transmission de l'occitan limousin*

Madame Lucie ROBERT, doctorante à l'université de Bordeaux-Montaigne prépare une thèse sur la transmission de l'occitan limousin (« patois »). Elle souhaite mettre en œuvre sur la commune, ce projet de recherche participative, qui ferait suite à une première enquête réalisée en 1980, par la linguiste Henriette Walter, avec le concours du directeur d'école de l'époque, Pierre LALLET, qui avait proposé un questionnaire sur la vitalité du « parler » régional. Lucie ROBERT souhaiterait reconduire cette enquête 45 ans plus tard.

L'objectif serait de pouvoir co-construire ce projet de recherche et de pouvoir le valoriser par la suite dans la commune et au-delà (articles de presse, exposition, conférences...).

↳ Une délégation d'élus a reçu Madame ROBERT le 3 avril 2025.

Le Conseil Municipal est intéressé par cette démarche. Le questionnaire fourni par Mme ROBERT, sera inséré dans le Châtelaud de juin.

- *Chemin de Montintin*  
La Commune a acquis la parcelle D 768 appartenant à Monsieur Conteville, afin d'assurer la continuité du chemin public (Voir délibération n° 15 2025). Signature de l'acte le 28/04/2025, chez Maître DEBROSSE.
- *Le Relais du Puy de Bar*  
La signature de l'acte d'achat est fixée au 15/04/2025, chez Maître Sylvain MACETTI, à Panazol.  
Travaux  
↳ Des travaux de mise aux normes électriques et de plomberie (transformation d'un WC en WC PMR et passage d'alimentations et évacuation pour le rez-de-chaussée) sont nécessaires.  
L'entreprise Vedrenne a fourni des devis pour ces deux prestations, s'élevant à 12 373.64 € HT pour l'électricité et 8 411.57 € HT pour la plomberie.  
Recherche locataire gérant  
↳ Madame Nathalie BLONDY, adjointe en charge du dossier a échangé avec Madame DUFOUR de la Chambre de Commerce et d'Industrie, qui a adressé un dossier de candidature à 6 porteurs de projet.  
Aucun dossier n'a été retourné à ce jour.  
↳ Contacter l'association « 1000 cafés »
- *La Culture au grand jour*  
Dans le cadre de cet événement culturel, organisé par le Conseil Départemental, la Commune accueille le vendredi 11 avril, la compagnie de théâtre « Le théâtre du printemps ». Ce spectacle est gratuit.  
↳ A la charge de la commune : Installation de la salle, boissons et gâteaux offerts à la fin du spectacle et confection de 6 plateaux repas pour les comédiens et techniciens. Voir avec David, pour les plateaux repas
- *Dates à retenir*  
Prochain conseil municipal : lundi 12 mai 2025

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20.

**Le Maire,**  
**LACHAUD Jean-Luc**

**La Secrétaire**  
**BONNET Marion**